
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°8

16 mai 2019

Membres élu.e.s présent.e.s : Alexis AVDEEFF, Stéphane BEAUD, Charly BEQUERET, Charline BENETEAU, Justine BIDAUD, Mathilde CARRIVE, Valentin CATTIER, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Florian DUPERRE, Vanessa ERNST-MAILLET, Laurian FONTAINE, Anthony GAGNAIRE CIROT, Chloé GUY, Aymeric HENAULT, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Matthieu LEE, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Véronique MEYER, Enzo SCHOON.

Membres élu.e.s suppléant.e.s présent.e.s : Teddy BRUNET.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Sébastien AUBINEAU, Muriel GUERIN-COUTHIER, Jean-Marie LECOINTRE, Benoît LEROUX, David LESSAULT, Fanette QUADRIO, Pauline QUEMART, Cécile VOYER.

Absent.e.s ayant donné procuration : Muriel GUERIN-COUTHIER à Aymeric HENAULT, Benoît LEROUX à Gilles MALANDAIN ou à défaut Anne JOLLET, David LESSAULT à Anne JOLLET, Fanette QUADRIO à Florian DUPERRE, Cécile VOYER à Emilie KURDZIEL ou à défaut Nadine DIEUDONNE-GLAD.

Membres invité.e.s présent.e.s : Claire BEAUSSE, Marlène BELLY, Céline BERGEON, François BRIZAY, Héloïse BRUNE, Olivier CLOCHARD, Catherine ESNARD, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Philippe GROSOS, Marion HAZA, Yvan HOCHET, François LUMINEAU, Eric MARCEAU, Marie-Amélie MARTINIE, Christian PAPINOT, Jessica ROBERT, Hélène STEVENS, Nicolas VIBERT, Jean-Louis YENGUE.

Membres invité.e.s excusé.e.s : Patricia ETIEN, Philippe MAINTEROT, Vincent MICHEL, Nicolas VIBERT, Gilles MOREAU représenté par Hélène STEVENS, Emmanuelle VAREILLE représentée par Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Christophe VUILLEMIN.

1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2019

Demandes de modification :

- Le département de psychologie souhaite ajouter les éléments suivants au point 6 sur la priorisation de l'affectation des postes : « *Le département de psychologie se réjouit de la proposition avec une priorisation sur la 16^e section CNU. Néanmoins, il souligne que le recrutement d'enseignants-chercheurs n'est pas suffisant pour faire face à la situation dans laquelle il se trouve. L'équipe pédagogique dans son ensemble est accablée de tâches administratives. Le département a besoin de personnels d'appui (personnels BIATSS), afin que les enseignants-chercheurs reviennent à leurs fonctions premières : l'enseignement et la recherche.* »
- Priorisation des postes : le laboratoire MIGRINTER précise que son nombre de « autres ITA » est de 5,5 et non 7.

Le procès-verbal est approuvé avec une abstention avec les modifications ci-dessus.

2. Actualités de l'UFR

- ❑ **Interventions des enseignant.e.s-chercheurs.euses sur le travail des BIATSS :** Le doyen interpelle le conseil sur le fait qu'il est important de faire attention aux propos tenus en séance. Au cours du dernier conseil, les collègues BIATSS ont assez mal vécu les interventions et les remarques des enseignant.e.s-cherch.eurs.euses sur le travail administratif dont ils ont eu la charge notamment pour la saisie dans Amétys. Même si le doyen est conscient qu'il n'y avait pas de jugement du travail des BIATSS dans les propos tenus, il rappelle que parfois certaines interventions peuvent blesser les collègues et qu'il est important de rester attentif aux termes employés.
- ❑ **Mouvement de personnels BIATSS :**
 - Arrivée de Madame Queenie Bellinda Hantelys-Rabeony en remplacement à 50% de Patricia Etien en arrêt maladie. Remplacement au minimum jusqu'au 29 juin 2019 mais potentiellement au-delà.
 - Départ de Cindy Chenais (Département SIC - Laboratoire Ruralité) remplacée la semaine prochaine par Madame Myriam Le Gall.
 - Départ le 15 mai 2019 de Justine Fofana et retour la semaine prochaine d'Emilie Noirtault au service scolarité.

Difficultés à gérer l'ensemble des besoins et missions dans les délais pour les services concernés du fait de ces événements. En particulier, les dossiers RH, très nombreux à cette période de l'année, sont pris en charge par les collègues du service, et par Céline Capillon, avec l'appui d'Eric Marceau

Il est rappelé qu'au-delà de 15 jours d'absence, les collègues BIATSS peuvent être remplacés mais seulement à 50%.

❑ Travaux et investissements :

- Lancement du processus de conception de l'espace de vie étudiante derrière le bâtiment E 14 au 36 rue de la Chaîne : rénovation du bâtiment et des jardins.
- La rénovation des autres parties en centre-ville (2^{ème} espace étudiants au 8 rue René Descartes, les ouvrants du bâtiment E15 et la salle de pause) est moins avancée

- L'adaptation du bâtiment A4 sur le campus aux personnes en situation de handicap est en phase de finalisation de la conception. L'UFR attend la communication d'une date de début des travaux. Le désamiantage des toilettes côté géographie sera réalisé cet été.
- Projet d'installation de fontaines à eau connectées au réseau d'eau dans les salles de repos des personnels : étude des travaux en cours par Serge Hélias. Il n'est pas prévu d'installation à destination des étudiant.e.s pour le moment.
- Une communication pour la diffusion de cours (son et image) entre l'amphi A et la salle 1 du bâtiment A4 sur le campus a été installée. Une rénovation des moyens audiovisuels des salles du rez-de-chaussée du bâtiment A4 et de l'amphi B est en projet pour fin juin ou début juillet.
- Une nouvelle salle informatique polyvalente, avec une utilisation toujours possible pour les cours non informatiques, est prévue au bâtiment A4. Un devis pour des mobiliers adaptés est en cours de réalisation. Il reste une incertitude sur la date d'installation des câblages.

Echanges :

- Le département de géographie demande à être informé de la venue des techniciens ou autres intervenants.
- De plus, les 30 postes prévus dans cette nouvelle salle informatique leur semblent insuffisants.
- Le département de géographie remercie également l'UFR pour les investissements prévus pour cet aménagement sachant que le bâtiment A4 avait un gros besoin en informatique.
- Il est également indiqué que la salle 1 est très mal insonorisée. Les collègues du bâtiment A4 demandent donc s'il est possible d'y remédier.

Rétention des notes :

- La rétention des notes a pris fin au retour des congés d'avril à l'issue d'une rencontre avec le Président.

- La complétude des relevés de L3 pour le semestre 1 est presque totalement assurée pour les L3 de sociologie où il reste quelques erreurs à corriger et en Histoire de l'Art et Archéologie où il manque des quitus sur 2 matières. Les L3 des autres formations ont un semestre 1 complet.

- Beaucoup de notes sont encore manquantes ou non saisies de manière générale sur les L1 & L2 et Masters pour le 1^{er} semestre en Histoire de l'Art et Archéologie et en Sociologie.

- Le retard pris dans la saisie et la vérification, ainsi que des retards prévisibles dans la correction de certaines épreuves du 2nd semestre (en Histoire de l'Art et Archéologie et en Psychologie) risquent de contraindre à repousser la date des jurys.

Dans le calendrier universitaire, la publication des résultats était prévue le 27 mai. Si nous sommes contraints de décaler la délibération, nous serons en difficulté pour respecter le délai de 15 jours avant le début des examens, sauf à repousser les rattrapages. Avec la mise en place de l'arrêté Licence, nous aurons moins de contrainte l'année prochaine.

La remontée des notes pour le 2nd semestre est fixée au 20 mai.

□ Postes d'ATER :

Le tableau ci-dessous est issu du précédent conseil et présente les ratios de postes d'ATER.

Département	Supports demandés	Total heures	%	Coef. Poste	Proposition
	2 supports ATER (384h), mi-temps				
Psychologie	thérapeutique (96h), VP Formation (192h), VP moyen (128h), Directeur UFR (128h), Assesseure Formation (64h), Directeur MSHS (48h)	1040	34%	3,35	3
Histoire de l'art & archéologie	1 temps partiel (96h), 2 détachements (384h), Assesseure Recherche (64h)	544	18%	1,75	2
Sociologie	1 support ATER (192h)	192	6%	0,62	1
Musicologie	1 détachement (192h)	192	6%	0,62	-
Philosophie	1 détachement (192h)	192	6%	0,62	1
Histoire	2 détachements (384h)*, VP (64h), Direction ED (48h)	496	16%	1,60	1 (+1 en 2 ^e vague)
Géographie	1 départ à la retraite (192h), Président (192h), VP (64h)	448	14%	1,44	1

- Comme cela était attendu, 9 postes ont été attribués à l'UFR en 1^{ère} vague, et ont été affectés conformément aux décisions du dernier conseil d'UFR. Cependant, le poste de 22^e section a été ré-affecté en 21^e section à la demande du département d'histoire. Par conséquent, le 10^e poste attendu en 2^e vague n'a plus d'affectation.
- Sur la base du tableau ci-dessus, la proposition est faite d'affecter le poste au département de musicologie (21^e section), seul département non servi et avec 2 délégations CNRS obtenues. Cette proposition est validée par le conseil.

Echanges :

- Le conseil est alerté sur le fait qu'il y a un très gros besoin en archéologie médiévale. Il est demandé d'intégrer cet élément dans la 2^e vague.

3. Point étudiant.e.s

- Les nouveaux.elles élu.e.s étudiant.e.s ont le souhait :
 - de mettre en place une communication avec l'ensemble des étudiants de la composante, des permanences des élu.e.s. Il.elle.s souhaiteraient également qu'il y ait des permanences du service santé
 - de créer un réfectoire
 - de proposer du tutorat
 - d'ouvrir une « boutique » pour permettre aux étudiants en difficulté d'acheter moins cher
 - d'éditer une fiche pratique résumant tout ce qui se passe à l'UP et notamment dans la cadre de la cellule de veille
 - de mettre à disposition un mur d'expression et des jardins partagés sur le site du centre-ville et le site du campus avec composts
 - d'encourager la mise à disposition de plats végétariens au moins une fois par semaine au CROUS
 - d'installer des points de distribution de préservatifs et de protection hygiéniques

- Les élu.e.s font part également d'une grande incompréhension entre le foyer auto-géré et la direction de l'UFR. Les élu.e.s ont rencontré les étudiant.e.s à l'initiative du foyer qui regrettent de ne pas être plus consulté.e.s et informé.e.s sur l'aménagement des espaces de vie étudiante.

Les étudiant.e.s du foyer se revendiquent apolitiques, très ouvert.e.s et dont le seul projet est de mettre en place un espace de vie pour les étudiant.e.s. Il.elle.s précisent également que les étudiant.e.s du foyer ne font pas partie des étudiant.e.s qui occupent depuis plusieurs mois un local de l'UFR.

Réponse du doyen à l'intervention des élu.e.s étudiant.e.s : le doyen précise avoir découvert l'amicale du foyer auto-géré de l'Hôtel Fumé après l'annonce, très cavalière, d'une réunion le 11 avril dernier, jour du conseil de l'UFR dans cette même salle, alors même qu'aucune demande de réservation n'avait été faite au préalable. Le doyen indique aussi que le projet écrit de l'amicale du foyer auto-géré qui lui a été remis est co-signé par le « comité d'occupation de la cabane », ce qui témoigne que les deux ne sont pas indépendants.

Pour faire suite à l'annonce de cette réunion, le doyen a reçu les deux co-présidents fin avril pour échanger sur le cadre et comment travailler ensemble : le 1^{er} aspect portant sur la rénovation et le devenir des lieux, dont la longère près des bureaux des collègues du département de sociologie dont le projet de rénovation est en cours, et le 2nd aspect sur la gestion du lieu. Sur le 1^{er} aspect, le doyen a posé comme préalable à tout travail en commun la cessation immédiate de l'occupation du local dont il a la responsabilité. Pour ce qui est de l'éventuelle autogestion, ceci sera à revoir ultérieurement, lorsque l'usage des locaux aura été défini. Il s'agira de déterminer quelle structure s'occupe du foyer, avec quelle forme juridique, quelle composition, et de déterminer ses liens conventionnels avec l'UFR et plus largement l'UP.

Echanges :

- Un rendez-vous est planifié le vendredi 17 mai avec la DLPI et l'architecte pour réfléchir sur le cahier des charges. Les élu.e.s étudiant.e.s demandent donc s'il est possible qu'un membre de l'association qui s'est engagé dans ce projet depuis près de 2 ans puisse y participer.
- La direction précise que la création de l'association date seulement de fin mars et non pas 2 ans et ne s'oppose pas à la présence d'un membre de l'association même si la présence d'un élu.e serait plus judicieuse sachant que l'on ne sait pas encore qui va gérer. La direction précise que l'UFR n'est pas à l'origine de cette réunion et que son cadre n'est pas clairement défini.
- Un foyer au bâtiment A4 serait également nécessaire.

4. Point BIATSS

Les élu.e.s BIATSS proposent de ne pas utiliser leur temps de parole et reviendront à l'occasion d'une autre séance sur le projet de réorganisation des services de l'UFR.

5. Point budget

- ❑ Suite à la rencontre avec la Présidence le 14 mars, la direction de l'UFR a obtenu :
 - **50 000€** supplémentaire en fonctionnement (Fct)
 - **33 870€** en Formation Continue (FC)
 - ❑ Pour élaborer la proposition de répartition des 50 000€ et des 33 870€, la direction s'est basée sur les dépenses 2018 des départements soit **150 354€**
 - ❑ **71 696€** ont déjà été versés aux départements à l'ouverture du budget 2019
 - ❑ La contribution SCD/BUMF est d'un total de **39 500€** et est désormais centralisée à l'UFR (décision conseil UFR de décembre 2018)
- ⇒ Pour redonner le même niveau de dépenses aux départements qu'en 2018, il manque donc :
 $150\,354 - 71\,696 - 39\,500 = \underline{\underline{39\,158€}}$ (pour le fonctionnement et la formation continue)
- ❑ Formation Continue : 84 020€ (dont 50 150€ attribués dès le budget initial + 33 870€ attribués en complément le 14 mars)
 - Répartition entre l'UFR et les départements votée au conseil d'UFR de décembre 2018 : 50% UFR, 50% Départements, soit 42 010€ chacun.
 - 12 500€ ont déjà été versés aux départements à l'ouverture du budget 2019
 - Il reste donc à verser aux départements sur la part de la FC :
 $42\,010 - 12\,500 = \underline{\underline{29\,510€}}$
 - La somme revenant à l'UFR est donc de :
 $42\,010 - 37\,650 = \underline{\underline{4\,360€}}$

Département	Effectifs L+M	Contrat Pro	Rep Etudes	Tot coeff.	% FC	Fct 80%	Fct effectifs 20%	Fct FC	Total Fct	
GEOGRAPHIE	312	7,63%	0	4	2	5,13%	1 029 €	147 €	1 513 €	2 689 €
HISTOIRE	526	12,87%	0	3	1,5	3,85%	1 029 €	248 €	1 135 €	2 412 €
HISTOIRE DE L'ART	281	6,88%	0	2	1	2,56%	1 029 €	133 €	757 €	1 918 €
MUSICOLOGIE	173	4,23%	0	2	1	2,56%	1 029 €	82 €	757 €	1 867 €
PHILOSOPHIE	157	3,84%	0	1	0,5	1,28%	1 029 €	74 €	378 €	1 482 €
PSYCHOLOGIE	2017	49,35%	3	32	19	48,72%	1 029 €	952 €	14 377 €	16 358 €
SOCIOLOGIE	556	13,60%	0	4	2	5,13%	1 029 €	263 €	1 513 €	2 805 €
SIC	65	1,59%	6	12	12	30,77%	515 €	31 €	9 080 €	9 625 €
	4087	100,00%	9	60	39	100,00%	7 718 €	1 930 €	29 510 €	39 158 €

- ❑ Fonctionnement : 50 000€ obtenus le 14 mars 2019
- ❑ Part due aux départements :
 $39\,158 - 29\,510 \text{ (FC)} = \underline{\underline{9\,648€}}$
- ❑ Part SCD/BUMF : 24 491, 30€ avaient déjà été versés au SCD (15 500€ correspondants à la moitié des contributions des départements et la totalité pour les abonnements à PsycArticles et PsycInfo dont le paiement ne peut être partiel)
 Il reste donc 15 500€ à reverser au SCD pour atteindre le même niveau de contribution qu'en 2018.
- ❑ Solde central UFR : $50\,000 - 9\,648 - 15\,500 = \underline{\underline{24\,852€}}$

Echanges :

- L'UFR a-t-elle suffisamment de crédits pour fonctionner ?
- La direction précise que la composante a suffisamment de crédits de fonctionnement jusqu'à l'automne ou jusqu'à la fin de l'année si tout va bien. La direction indique également qu'en fin d'année une partie des sommes/reliquats des départements et/ou des laboratoires permet de financer des investissements de l'UFR comme par exemple les bornes WIFI ou encore l'équipement réseau. Chaque département dispose donc des sommes qui lui sont allouées, mais ne doit pas avoir pour objectif de les dépenser absolument, les sommes restantes étant réengagées pour des dépenses communes utiles à l'ensemble des départements.

6. Révision des statuts

La direction s'excuse de l'envoi tardif du courriel le premier jour des congés et comportant le projet de statuts. La direction a cependant jugé important de transmettre les statuts afin que les membres du conseil aient suffisamment de temps pour traiter le document. La direction rappelle cependant l'importance de respecter les temps de repos.

Il y a eu principalement 2 retours : des remarques sur le fond de la direction du département de géographie et sur la forme par Vanessa Ernst-Maillet, élu BIATSS. D'autres retours ont également été faits par la suite.

□ Les modifications demandées ont amené à ajuster les articles suivants :

⇒ Article 2 – Objectifs de l'Unité

Dans le cadre de ses missions du service public de l'enseignement supérieur, l'UFR assure :

- 1) La formation initiale et continue à travers la préparation aux diplômes nationaux (Licence, Master, Doctorat), aux concours nationaux (CAPES, Agrégation, CAPLP, autres), ainsi qu'aux diplômes d'universités (DU) habilités par l'établissement
- 2) La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats, par l'activité de ses laboratoires
- 3) L'orientation et l'insertion professionnelle
- 4) La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique
- 5) La coopération internationale.

⇒ Article 14 – Commission recherche

La commission recherche met en œuvre la politique de recherche de l'UFR : elle instruit et sélectionne les dossiers de demandes d'aides à la publication et aux soutenance de thèses dans le cadre de l'Enveloppe Recherche Mutualisée. Elle a pour mission d'évaluer et de classer les dossiers de demandes de CRCT, d'aide aux financements de colloques, de donner un avis sur les demandes de délégation auprès du CNRS et d'éméritat puis de les transmettre aux services centraux de l'université. Elle est force de proposition auprès du conseil d'UFR sur les questions relevant de sa compétence et informe la composante sur la politique de recherche de l'établissement.

⇒ TITRE IV – RESPONSABILITE DES DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET ASSIMILÉS

Remplacement de « Direct.eur.rice » par « responsable »

⇒ TITRE V – DIRECTION DES LABORATOIRES ET ASSIMILÉS

Article 21

Pour les UMR, une élection est organisée à laquelle participent, en plus des personnels cités ci-dessus, les personnels des EPST partenaires. La nomination de la personne élue est proposée aux tutelles du laboratoire. La suspension, le rejet du résultat de l'élection et la nomination d'administrat.eur.rice provisoire est, le cas échéant, prise en codécision entre les partenaires des UMR.

□ Article 6 – Personnalités extérieures

- 1 désignée par le Syndicat National des Psychologues ou la Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie

Echanges :

- Les membres du conseil s'interrogent sur comment procéder : est-il prévu de faire la lecture en séance afin de reprendre tous les points ?
La direction précise qu'elle avait demandé un retour 8 jours avant le conseil et que seule la validation des derniers changements était prévue mais que si le conseil avait besoin de rediscuter de certains points, c'est tout à fait possible.
- Le conseil attire l'attention sur la différence de traitement entre la commission de la pédagogie et la commission recherche : la 1^{ère} ne faisant que des propositions validées ensuite en conseil d'UFR et la 2nd ayant la possibilité de prendre des décisions.
La direction souligne le fait qu'elle souhaite avoir 2 commissions les plus équivalentes possibles mais peut-être pas en termes de décisions, les objets n'entraînant pas les mêmes engagements. Il convient également de ne pas déposséder le conseil de son pouvoir décisionnel. C'est au conseil d'UFR que pourraient être traitées toutes les questions d'orientation politique de la formation et que la commission à la Formation pourrait amorcer les discussions et prendrait les décisions sur les aspects pratiques découlant des orientations politiques.
- Les élu.e.s étudiant.e.s demandent à avoir plus d'informations concernant l'insertion professionnelle des étudiants et se demandent ce que l'université apporte concrètement sur ce sujet précis. La question est également posée de la pertinence de placer l'insertion professionnelle dans les missions que l'UFR assure au sens strict du mot : on accompagne, on favorise mais « assurer » voudrait dire trouver un emploi à tou.te.s les étudiant.e.s.
La direction précise qu'il s'agit d'une des missions de l'université depuis 2009. Il est possible de trouver une formulation plus simple comme « Dans le cadre du service public de l'enseignement supérieur, les missions de l'UFR sont... ».
Par exemple, les stages rentrent dans le cadre de l'insertion professionnelle, le service InserCom est le service en charge des stages à l'UFR et des services communs à l'université sont également chargés de la question de l'insertion comme le SAFIRE.
- Article 6 – personnalités extérieures : Pourquoi les instances sont-elles citées ? pourquoi ne pas utiliser un libellé générique ? La question se pose également sur le Syndicat National des Psychologues ? Pourquoi cette distinction ?
La direction précise qu'il s'agit d'un copier-coller des statuts précédents et que la direction n'a pas l'explication sur ce point. Il peut cependant être avancé le fait que le département de psychologie représente 50% de l'UFR ce qui pourrait expliquer la présence de cette instance. Le doyen souhaitait faire la proposition de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie mais le représentant du Syndicat National des Psychologues s'est depuis manifesté. La direction précise qu'il sera nécessaire de renouveler ce groupe. Si le conseil fait le choix de ne pas citer les instances, il sera nécessaire de les contacter pour nommer un représentant.
- TITRE IV – DIRECTION DES DEPARTEMENTS : le conseil souhaite maintenir le titre de directeur et non de responsable contrairement à la demande du département de géographie. Les membres du conseil souhaiteraient également que les responsabilités de cette fonction soient cadrées et stipulées sur une fiche pour cela soit plus confortable pour la personne en fonction. La direction précise que cela a déjà été fait pour le département de psychologie et que ce document peut être diffusé.
La direction est interpellée sur la dissymétrie entre la direction des départements et la direction des laboratoires. La direction précise que la commission recherche de l'UP se doit de définir les règles de fonctionnement des laboratoires mais qu'en l'absence de statuts juridiques de l'UP, les statuts de l'UFR permettent de cadrer les choses. Il faut également prendre en compte le fait que les co-tutelles ont une gestion différente des équipes d'accueil. Il est possible de formaliser le renouvellement des mandats en se calquant sur le CNRS afin de limiter les mandats consécutifs.

Certains membres du conseil pointent également la trop grande précision des paragraphes sur la durée de mandat et fin de mandat du directeur de département. Les éléments mentionnés sont jugés comme étant une menace sur les libertés. De plus, ils dénoncent le fait que la rédaction de ces paragraphes ait été faite en fonction d'un cas précis, encore en procédure, et que cela n'est pas admissible.

La direction précise que ces éléments ajoutés donnent un cadre pour établir des limites et un guide au doyen sachant que ce dernier, par délégation du Président de l'université, à toutes possibilités pour protéger les collègues. Dès lors que cela est écrit, le doyen n'a plus la possibilité de sortir de ce cadre.

Point Recherche

Bilan des financements de colloques :

Titre	unités	Responsables	Soutien CR demande	Soutien CR attribué	demande Région	décision Région	demande Grand Poitiers	décision Grand Poitiers
Pratiques religieuses, mémoire et identités dans le monde gréco-romain	HERMA	D. Ackermann Y. Lafond A. Vincent	2 000	2 000	1 500	1 500	500	500
Transferts culturels : France et Orient latin aux XIIème et XIIIème siècles	CESCM	M. Aurell E. Ingrand-Varenne	2 500	2 500	2 500	1 500	1 500	1 500
60ème congrès de la Société Française de Psychologie : Apprentissages, Vulnérabilités, Préventions	CERCA	D. Clarys	2 000	2 000	5 000	5 000	1 750	1 750
Rétrospective Jan Valtin (1941-1951)	CRIHAM	G. Bourgeois H. Yèche F. Cavin	2 250	2 250	1 500	1 500	2 500	1 250
Semaines d'études médiévales - 64ème édition	CESCM	M. Aurell C. Treffort	2 500	2 500	1 500	1 500	1 000	1 000
Réception et usages des œuvres et des thèmes homériques dans l'histoire de la philosophie	MAPP	S. Roux	3 900	3 900				
La lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Un défi pour le monde méditerranéen	HERMA	V. Michel	3 500	3 500				
La fabrique du genre dans l'enseignement professionnel	GRESKO	J. Benet S. Depoilly	2 000	2 000				
Autour de la figure de Pierre Leroux, sentinelle humaniste	CRIHAM	F. Chauvaud F. Dubasque	1 400	1 400			400	0

Cette année, L'UFR a eu moins de demandes que les années précédentes :

- L'Université a validé l'ensemble des dossiers,
- La Région a diminué une seule demande,
- Grand Poitiers a diminué un montant de moitié avec un non-financement complet pour un dossier.

Grand Poitiers a donc été le plus sélectif. Il faudra le prendre en considération pour les prochaines demandes.

Appel pour le financement d'équipements scientifiques :

Deux dossiers ont été déposés :

- CERCA
- HERMA – CESCM – CRIHAM

La commission recherche de l'université n'est plus le 23 mai mais le 6 juin ce qui peut être problématique du fait que les équipements demandés sont souvent des machines avec des délais de livraison importants. Il faut donc être très attentif au calendrier.

- Lancement de l'enquête annuelle sur les soutenances de thèses :

Les réponses des directeurs de laboratoires sont attendues pour le 29 mai.

- Dates des prochains conseils scientifiques :

- Le jeudi 23 mai :
 - aide aux publications UFR,
 - décharge jeunes MCF (dispositif transitoire)
 - réflexion sur l'attribution de l'éméritat
- Le jeudi 6 juin : CS restreint aux PR et MCF HDR
 - dossiers d'attribution de l'éméritat
- Le jeudi 27 juin : dossiers CRCT

7. Point Formation

- Mise en place du Contrat Pédagogique de Réussite :

Ce contrat prend place dans le cadre de l'arrêté Licence mis en place le 30 juillet 2018 et présenté à 3 reprises en commission. Le terme de contrat a fait débat mais il est rappelé que ce terme est imposé par la loi. Il s'agit d'un engagement à visée pédagogique dépourvu de portée juridique.

Nous sommes à la première étape de cette réforme où l'UFR s'engage a minima en différant l'approche par compétence et le « oui si ». Ce contrat est cependant incontournable.

Ce contrat est généré au moment de l'inscription administrative. Il précise le parcours de formation de l'étudiant et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Il s'agit d'un contrat type signé par l'étudiant et l'assesseur.e à la pédagogie, organisé en trois parties :

- 1 - identité de l'étudiant et de l'assesseur à la pédagogie
- 2 - les engagements de l'établissement pour garantir les conditions de l'acquisition d'un socle de savoirs et de compétences à la réussite étudiante.
- 3 - les engagements de l'étudiant.

Echanges :

Quelle vocation aura ce document ? Ce document pourra être diffusé aux directeurs.rices des études, équivalent du responsable de mention ou encore d'année, et qui cadreront les enseignant.e.s référent.e.s. Ce contrat pourra être amené à évoluer tout au long du parcours de l'étudiant.

Que se passe-t-il si le contrat n'est pas respecté ? Il est rappelé que ce contrat n'a pas de portée juridique et la signature atteste que chaque partie a bien pris connaissance du document.

Certains membres du conseil font part de leur scepticisme. Que veut dire engagement de l'étudiant.e ? Il serait plus intéressant d'avoir des éléments concrets comme par exemple combien de notes inférieures à 5 ou encore combien de L1 sont concerné.e.s.

Donner un contrat individuel à chaque étudiant.e n'est pas formel, cela est très fort idéologiquement car ce contrat réaffirme que chacun.e est responsable et démantèle ainsi les structures publiques.

▪ Réforme de la PACES , rentrée 2020 :

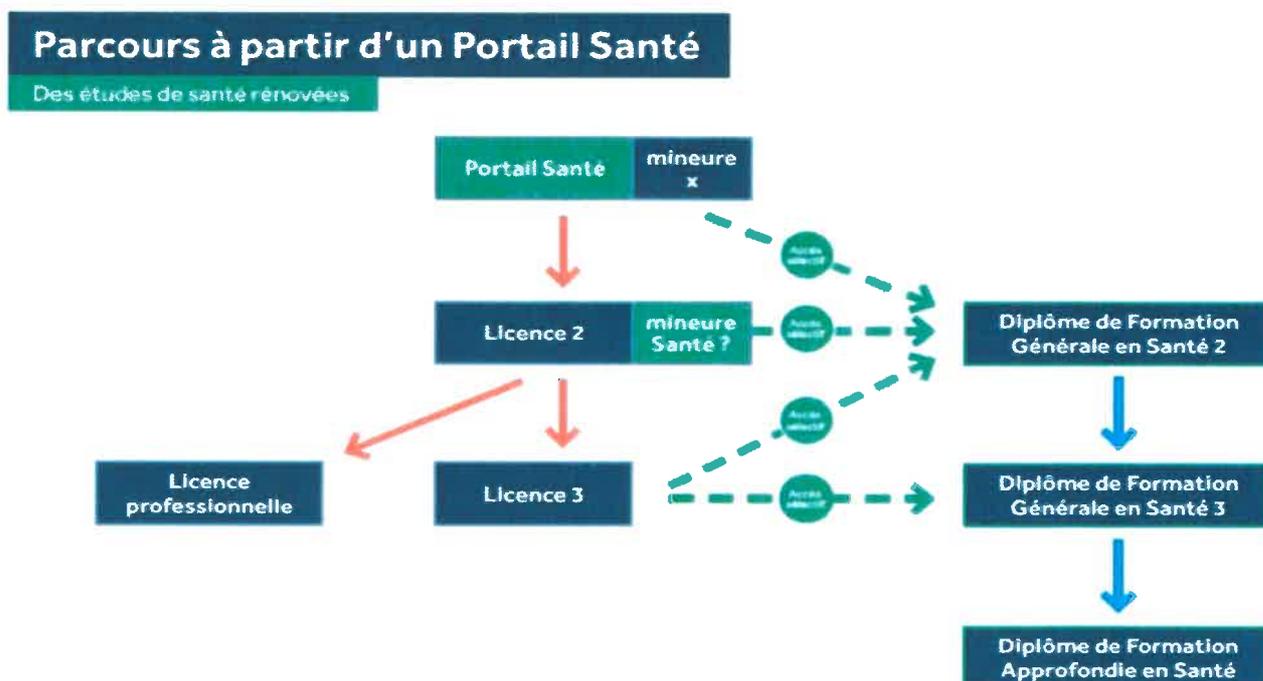
Il est question de la réforme du cursus d'études médicales qui va se mettre en place très rapidement à la rentrée 2020.

A l'échelle de l'UP, cela concerne 900 étudiant.e.s inscrit.e.s en PACES.

La question est comment notre composante s'inscrit dans cette réforme ?

Avec cette réforme, il y aura 2 façons de s'accéder à la formation de médecin :

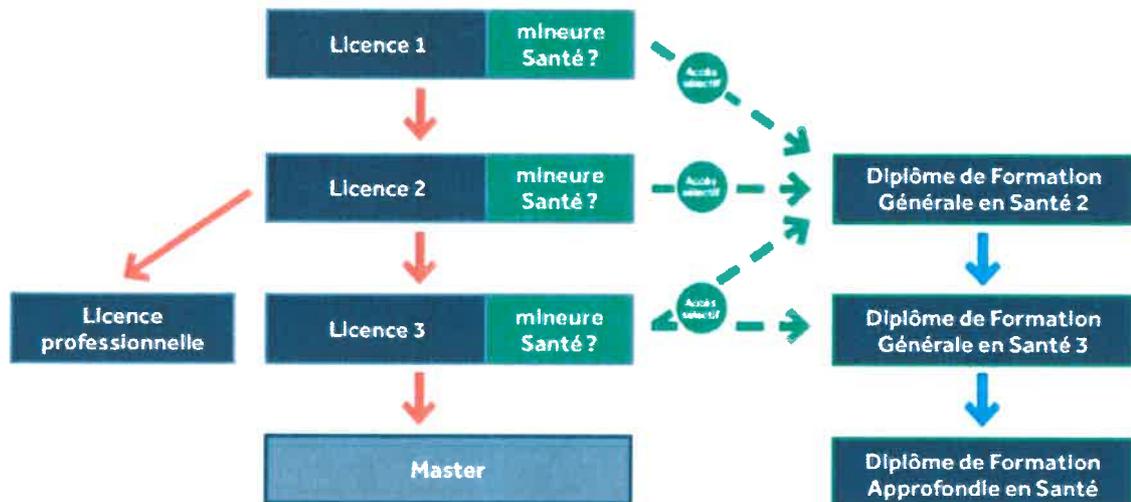
- La 1^{ère} configuration est la possibilité de s'inscrire dans un parcours à partir d'un portail santé :



- La 2nd configuration est l'inscription dans une licence avec une mineure santé :

Parcours à partir d'une licence, qui peut comprendre une mineure santé

Des études de santé renouvelées



- L'idée d'adosser une mineure permet d'offrir la possibilité aux étudiants de poursuivre en licence de droit par exemple.
- L'assesseure Formation pense que notre composante doit s'inscrire dans cette réforme, réforme intéressante pour sortir d'un système sclérosé et une façon également d'envisager une évolution du cursus de psychologie.
- Notre composante doit s'interroger dès à présent : peut-on dépasser cet à priori que seule la psychologie peut-être une mineure et que d'autres formations pourraient également être concernées. Il est donc nécessaire de s'interroger dès à présent au sein des départements sachant que l'inscription Parcoursup doit se faire dès l'automne prochain.
- La prochaine réunion est prévue le 29 mai et l'engagement des départements sera demandé au mois de juin. A la demande des départements, il sera possible de prendre un temps, hors temps de la commission Formation, pour échanger sur cette question.

Echanges :

- Il est confirmé que l'on doit intégrer dans la capacité d'accueil des L1 une mineure santé.
- La question des moyens a été abordée et n'a pas été garantie. Il n'y aura pas possibilité de faire en moyens constants → 100 heures HETD sur une année = 1 mineure par semestre.
- Il sera en effet nécessaire d'éclaircir pour quel métier ? Quel débouché ? Quel besoin ? Oui médecine mais pas que et sinon quoi ?
- L'équipe de direction à conscience qu'il s'agit d'un moyen de restructurer la filière psychologie mais que cela risque également de fragiliser d'autres formations déjà en tension.

8. Questions diverses

- Souhait du département de géographie de revenir sur la discussion de la priorisation des postes : volonté de relancer le débat car il y a une grande crainte dans cette redistribution des postes. Il est important de rappeler que les enseignant.e.s sont aussi des chercheur.euse.s et que la distorsion entre l'enseignement et la recherche est de moins en moins prise en compte. Il n'y a pas de superposition entre les équipes d'enseignement et les équipes de recherche. Comment peut-on réellement prendre en compte les critères de recherche ?

La pyramide des âges impactant le département de géographie impacte-t-il d'autres départements aussi fortement ?

La direction rappelle qu'en septembre 2018, le doyen avait dû faire un choix dans l'urgence. Heureusement, un seul poste était vacant et dans le département le plus mal encadré (psychologie). C'est donc pour cette raison que la discussion a été soumise au conseil bien en amont afin que la situation ne se renouvelle pas et que les choix puissent se faire selon des principes et critères prédéfinis.

Quel est le taux d'encadrement pour les autres composantes ?

La question des postes pourrait être soumise aux futurs candidats à la Présidence de l'Université.

9. Prochains rendez-vous

- Conseil Scientifique : le jeudi 23 mai à 14h
- Commission de la Pédagogie : le jeudi 6 juin à 14h
- Conseil d'UFR : le jeudi 20 juin à 14h
- Conseil Scientifique : le jeudi 27 juin à 14h

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON